

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 18 Juin 2020

Délibération n°20200618_07

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 3

= VOTANTS : 67

- dont « pour » : 67

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE départemental pour l'achat de masques de protection individuelle

Le jeudi 18 Juin 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 12 Juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle Polyvalente de MANSLE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MOREAU Bernadette – VERGEZ Brigitte – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis – DUGOIS Dominique – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – LEMAIRE Marie-Claude – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Nathalie – MUGNIER Pierre-Hermann – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – VERGNAUD David – LACROIX Aurélie – BOURABIER Jacques – ÉTIENNE Murielle – SOURY Christine – DE LUSTRAC Jean-Marc – LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET-DOS SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

GAROT Jean-Pierre : pouvoir à CRINE Jean-Jacques

GAUTHIER Jean-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

POTEL Maryse : pouvoir à ROUMAGNE Magalie

CAMY Bruno : pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

MAHÉ Jacques : pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

CHAUSSEPIED Pierre représenté par sa suppléante GROS Catherine

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

BUTON Sylviane représentée par sa suppléante MAGNANT Jocelyne

GAGNAIRE Marie-Claire

Absents non excusés : CAILLAUD Nadia – FLAUD Yves.Secrétaire de séance : Laurent DANEDE

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE départemental pour l'achat de masques de protection individuelle

Monsieur le Président fait part de la proposition du Département pour la création d'un groupement de commande pour l'achat de masques de protection individuelle au vu du contexte sanitaire actuel.

En cette période de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, les acheteurs publics doivent continuer de s'approvisionner en masques afin de faire face à une éventuelle recrudescence de la pandémie et d'assurer a minima les besoins de fonctionnement des collectivités.

Dans le contexte actuel de déconfinement, il s'agit désormais de maintenir et consolider les stocks afin d'assurer la fourniture de masques à tous les personnels susceptibles d'être en contact avec des personnes contaminées.

Pour ce faire, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commande entre le Département de la Charente, les EPCI* de la Charente et le Département de la Charente-Maritime pour satisfaire à l'ensemble des besoins en matière de masques chirurgicaux, masques de type FFP2 et masques barrières réutilisables en tissu.

Une convention constitutive de ce groupement précise :

- ✓ L'objet des marchés,
- ✓ La désignation du coordonnateur du groupement,
- ✓ La durée du groupement,
- ✓ Les modalités de fonctionnement du groupement,
- ✓ La liste des adhérents au groupement.

Le Département est désigné coordonnateur de ce groupement. A ce titre, il est chargé d'assurer toutes les formalités administratives relatives à la passation et l'exécution des marchés.

Monsieur le Président précise que la participation à ce groupement de commande n'engage pas la communauté de communes Cœur de Charente sur un volume minimum de commande.

*EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale (communautés de communes et d'agglomération)

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER la participation de la communauté de communes au groupement de commande précité,***
- ***D'AUTORISER le Président à conclure la convention constitutive du groupement de commandes avec le département de la Charente, les EPCI de Charente et le département de Charente-Maritime adhérentes pour l'achat de masques chirurgicaux, de masques de type FFP2 et de masques barrières réutilisables en tissu.***
- ***D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

